

Thomas MESNIER
Député de Charente

Paris, le 30 novembre 2018

Marie-Madeleine Mitrope
Présidente de AFA16
Laurent Provôt
Vice-Président de France Accueil Familial
Laurent.provot@franceaf.fr

Réf. : TM/LL-181116-0706

Objet : Réponse à votre courriel relatif aux propositions de loi sur l'accueil familial

Madame la présidente, Monsieur le vice-président,

J'accuse bonne réception de votre courriel du 5 novembre 2018 relatif aux propositions de loi déposées par les groupes Les Républicains et l'Union des démocrates, radicaux et libéraux ainsi que l'amendement au projet de loi de finance pour 2019 impactant le statut des accueillants familiaux. L'intérêt pour les personnes âgées ou en situation de handicap et l'équilibre économique sensible de la profession imposent à chacun de manier le sujet avec bienveillance tout en prenant en compte les réalités économiques et sociales de la profession.

Concernant l'amendement de Monsieur Jolivet adopté en première partie du projet de loi de finance pour 2019, l'objectif est de mettre fin à l'exonération fiscale lors de la location ou sous-location d'une partie de la résidence principale. Cette mesure répondant à un problème plus large nécessitant d'être réformé impacte l'accueil familial parce que la profession n'est aujourd'hui pas assez encadrée juridiquement.

C'est également la vision portée par les propositions de loi numéros 1191 et 1323. Un constat est partagé sur l'absence de reconnaissance d'un contrat de travail, entraînant une absence d'indemnités de licenciement, une impossibilité d'accéder à l'assurance chômage, une rémunération faible et une absence de protection due à chaque travailleur. Il est cependant nécessaire de se tourner vers les acteurs de la société civile et les représentants de la profession afin d'envisager au mieux leurs besoins spécifiques. C'est en travaillant en relation avec eux que nous trouverons des solutions pour un renfort effectif de leur statut et de la qualité d'accueil que cette solution offre.

Le lancement par le Ministère des Solidarités et de la Santé, suite à l'annonce du plan grand âge et autonomie, de la plateforme Make.org a pour objectif de recenser un nombre significatif de témoignages pour accompagner le changement souhaité par le président de la République. La participation des citoyens est effective depuis le 1^{er} octobre et le sujet de l'accueil familial est déjà plébiscité par un grand nombre de personnes ayant souhaitées participer à l'initiative.

L'ensemble des propositions relative au grand âge et à l'autonomie seront annoncées en décembre. La

volonté du gouvernement et de la majorité est cependant déjà claire : nous devons aller vers un élargissement de l'accueil des personnes âgées et handicapées en s'emparant de l'ensemble des solutions publiques et privées. Réformer les EHPAD, reconnaître les aidants familiaux, l'évolution des modèles de financement pour l'aide à domicile sont autant de pistes que nous souhaitons engager pour répondre aux demandes accrues de maintien en autonomie et de l'évolution du cadre d'encadrement des personnes âgées ou en situation de handicap. L'accueil familial fait partie de la solution et représente pour ces personnes la possibilité de vivre en autonomie tout en profitant de la sécurité de l'accompagnement.

En espérant avoir répondu à l'ensemble de vos questionnements, je vous prie d'agréer, Madame la président, Monsieur le vice-président, mes salutations les plus sincères.

Bien à vous,

Thomas MESNIER

